# L'actu

Communauté de communes Loire Layon Aubance

JANVIER-JUIN 2026
#32

## ÇA BOUGE

**LA PISCINE DU LAYON FAIT PEAU NEUVE**

Horaires élargis et travaux de rénovation pour encore plus de confort

*p.5*

## INITIATIVES

**LOGEMENT SOCIAL : L'OFFRE SE RENFORCE**

Aides et dispositifs pour accélérer l'offre de logements financièrement accessible

*p.8-9*

## DANS LES COULISSES

**MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIE**

Crues, sécheresses, ruissellements… découvrez comment communes et intercommunalité agissent ensemble pour prévenir les inondations et restaurer le cycle naturel de l'eau

*p.12-13*

**SUIVEZ LE MOUVEMENT**

LOIRE LAYON AUBANCE

WWW.LOIRE-LAYON-AUBANCE.FR

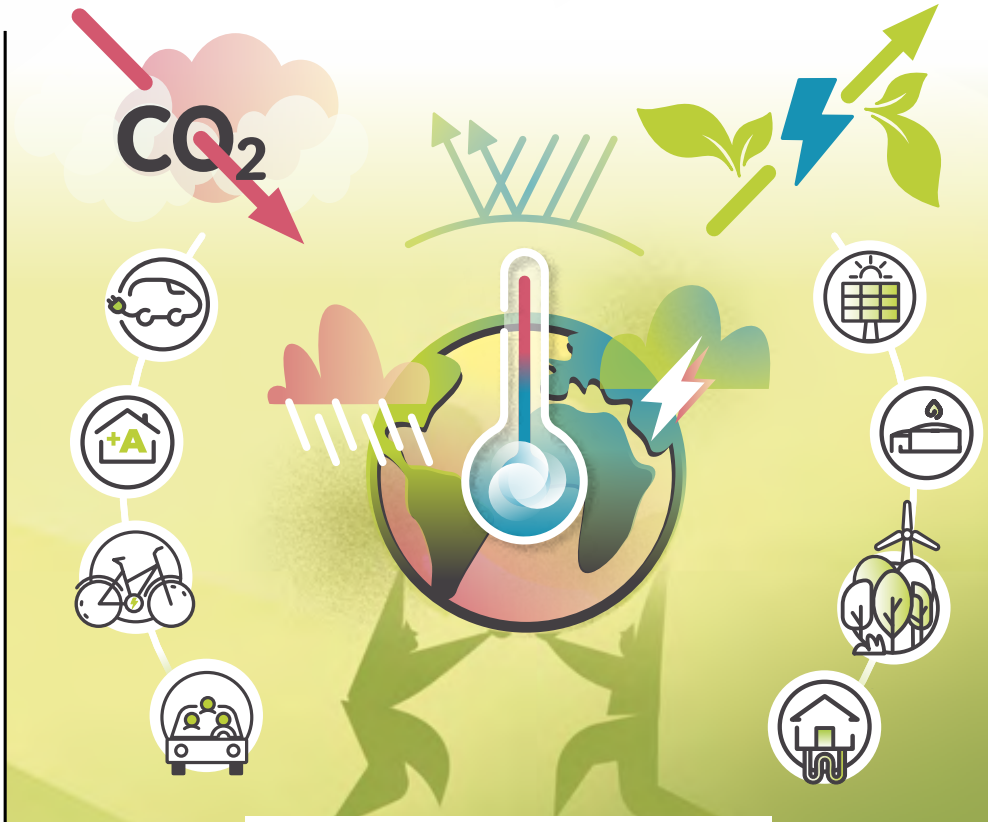


# CONSTRUIRE L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

La transition énergétique est l'un des enjeux majeurs de nos sociétés. Pour limiter le dérèglement climatique de la planète et préserver la biodiversité, il est nécessaire de réduire l'impact carbone de nos activités en diminuant l'utilisation des énergies fossiles (changer nos modes de consommation, de déplacement, etc.), tout en augmentant la production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, bois, etc.). Comment mener cette double ambition sur le terrain ? En particulier sur des territoires au fort patrimoine agricole et paysager, comme le nôtre ?

Pour répondre à ces questions, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a élaboré un Schéma directeur des énergies.

Ce document de référence a pour objectif de définir une politique énergétique claire et pertinente pour notre territoire aux horizons 2030 et 2050, et d'encadrer la manière dont les énergies renouvelables vont pouvoir s'y développer.

*> Explications pages 6 et 7*

# SOMmaiRe


**DANS VOS YEUX !** **P3**
*Rencontre avec 3 membres de la coopérative Pouss'Coop*

**ÇA BOUGE !** **P4**
*Les actus flash*

**TRANSITIONS** **P6**
*Construire l'avenir énergétique du territoire*

**INITIATIVES** **P8**
*Logement social : on accélère !*

**P10** **DÉCRYPTAGE**
*Action sociale : mieux coordonner pour mieux accompagner*

**P12** **DANS LES COULISSES**
*Gérer les eaux de pluie : une responsabilité partagée*

**P14** **NOS COMMUNES EN MOUVEMENT**
*Solidarité territoriale : soutien aux projets de proximité*

**P15** **AGENDA**
*Nos prochains moments forts !*


# Édito

Marc Schmitter,
*Président*

## Des fondations solides pour demain

Je tiens en premier lieu à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année ! Qu'elle soit la plus douce possible pour vous et vos proches.

Pour la Communauté de communes Loire Layon Aubance, 2026 marquera le début d'un nouveau mandat, avec les élections communales et intercommunales de mars prochain.

Née en 2017, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a su au fil des années consolider son organisation, stabiliser son fonctionnement et conforter les grands axes de sa politique d'aménagement et de développement du territoire.

Le mandat qui s'achève a notamment été consacré à l'élaboration des documents stratégiques qui tracent la route de la politique communautaire dans de nombreux domaines : le projet de territoire, le schéma de développement économique, le projet alimentaire territorial (développement des circuits courts,…), le plan de mobilité (liaisons cyclables,…), ou encore le programme local de l'habitat et le schéma directeur des énergies qui sont évoqués dans ce numéro.

Il reste bien sûr de nombreux projets à finaliser ou à construire. Je pense notamment au schéma directeur de la petite enfance en cours d'écriture ou au schéma directeur de gestion des eaux pluviales, présenté dans ce magazine. Certains enjeux sont particulièrement cruciaux pour notre territoire comme l'accès au logement qui devra s'accélérer pour répondre aux besoins des habitants. D'autres sujets n'entrent pas encore dans le champ de compétences de la Communauté de communes mais mériteront une réflexion à l'échelle intercommunale pour renforcer nos politiques locales.

Ce dernier édito du mandat est pour moi l'occasion de remercier les élus communautaires et les agents de la Communauté de communes Loire Layon Aubance qui se sont engagés à mes côtés depuis sa création en 2017, pour construire cette Communauté de communes au service du territoire et de ses habitants.

Je souhaite aux futurs élus une pleine réussite dans la conduite des projets à venir, pour continuer à faire de Loire Layon Aubance un territoire dynamique où il fait bon vivre.

Très bonne année à tous,
Marc Schmitter


**Édité par la Communauté de communes Loire Layon Aubance / Directeur de la publication :** Marc Schmitter, Président **Rédactrice en chef :** Géraldine Delourmel, Directrice générale des services / **Rédaction :** Christophe de Bourmont, journaliste et Coline Guérin, responsable communication, avec la participation des services communautaires / **Photos :** Communauté de communes, sauf mention contraire / **Conception graphique et mise en page :** Lug Création, Val du Layon / **Impression :** Goubault Imprimeur (certifiée ISO 14001, ISO 9001, Imprim'Vert, PEFC et FSC), La Chapelle-sur-Erdre / **Distribution :** Alise services, Mauges-sur-Loire et Initiatives Emploi, Lys-Haut-Layon, entreprises d'insertion / **Tirage :** 27 600 exemplaires / **Dépôt légal à parution :** ISSN 3174-1688

*Le magazine Loire Layon Aubance est distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris Stop Pub (4 numéros par an tous les 3 mois). Si toutefois vous ne le receviez pas, merci de nous le signaler en adressant un e-mail à communication@loirelayonaubance.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse complète.*




# Dans VOS yeux !

**Chaque numéro, un habitant, chef d'entreprise, usager… nous parle de Loire Layon Aubance**

## « Habiter autrement avec Pouss'Coop »

**Catherine Huchin**, habitante de Rochefort-sur-Loire, et **Marida et Jean-Louis Lelièvre**, habitants de Chalonnes-sur-Loire, sont trois des 26 membres de la coopérative Pouss'Coop. Ensemble, ils portent un projet original d'habitat solidaire partagé à Rochefort-sur-Loire.

**Qu'est-ce que Pouss'Coop ?**
Cela signifie « projet organique d'utilité sociale et solidaire » : c'est un projet de logements sociaux partagés et intergénérationnels, porté par une coopérative d'habitants. L'idée est d'habiter autrement, à la fois ensemble et chacun chez soi, avec des services communs et tous âges confondus afin de nous apporter les uns les autres. C'est une philosophie de vie !

**Comment est né ce projet ?**
L'idée a émergé en 2016 d'un groupe d'habitants qui voulaient anticiper leur retraite en créant une nouvelle façon d'habiter afin d'éviter la solitude, partager les énergies et s'organiser pour bien vieillir chez soi. Nous avons lancé des réunions sur ce sujet, nous sommes allés voir des lieux existants en Bretagne et en Normandie, nous nous sommes formés… peu à peu le groupe s'est constitué et le projet a pris corps.

**Combien de personnes ont rejoint Pouss'Coop à ce jour ?**
Nous sommes actuellement 15 adultes et 11 enfants et ados, de 5 à 79 ans : ce côté intergénérationnel est très important pour nous, de même que la mixité sociale. Il y a des mamans solos, des retraités, de jeunes familles… Et il reste encore un T3 disponible*.

**Vous avez choisi le modèle coopératif : pouvez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ?**
C'est assez innovant, il n'y en a que deux en Maine-et-Loire. L'idée est à la fois de sortir du marché spéculatif et de rester libres dans nos décisions. C'est la coopérative qui emprunte et qui est propriétaire des terrains et des maisons. Les coopérateurs achètent des parts sociales en effectuant un apport initial, puis versent une redevance mensuelle qui sert à rembourser les prêts et à couvrir les charges, et qui comporte également une part d'épargne. Comme ce sont des logements sociaux, l'accès est soumis à un plafond de ressources et les loyers sont plafonnés. S'ils quittent un jour la coopérative, les habitants récupèrent leur apport initial, indexé sur le coût de la vie et augmenté de l'épargne réalisée.

**Parlez-nous des logements…**
Le projet comporte 12 logements du T1 au T5, dont 11 logements sociaux, répartis sur 6 « villas » en ossature bois ou briques biosourcées, chauffées par pompe à chaleur. Chaque construction comporte deux logements, un local technique et un jardin privatif. Tout le reste est partagé : vaste terrain non constructible, poulailler, potager, verger… Une salle commune avec bibliothèque accueille les réunions et les activités. Une petite maison à l'entrée du terrain sera aménagée en studio pour héberger des visiteurs de passage. L'ensemble est accessible PMR.

**Où en êtes-vous aujourd'hui ?**
La coopérative a acquis les terrains en 2021, puis nous avons dû mener un véritable parcours du combattant administratif… Compte tenu de notre approche innovante il a parfois fallu batailler dur pour obtenir les autorisations et entrer dans les cases… La Communauté de communes et la commune ont cautionné le prêt bancaire. Nous avons dû être tenaces et « monter en compétences ». Enfin, les travaux de terrassement devraient démarrer en février 2026, en vue d'une installation dans les logements fin 2027-début 2028. Nous avons hâte !

*** Comment mieux connaître ou rejoindre Pouss'Coop ?**

**Pouss'Coop dispose encore d'un logement T3 vacant : si vous souhaitez en savoir plus sur la coopérative et les conditions d'accession, rendez-vous sur le site de Pouss'Coop .**

**En juin 2026, Pouss'Coop participera à un ciné-débat sur le thème de l'habitat participatif avec la coopérative C'est bio l'Anjou.**

**Chaque année en septembre, des portes ouvertes vous permettent de venir découvrir le projet sur place.**

**Pour en savoir plus :**
*www.pousscoop.fr*

Ça bOuge!

*Forum des métiers de la petite enfance*

## PETITE ENFANCE : MIEUX VALORISER ET ACCOMPAGNER LE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Confronté à des départs en retraite, le métier d'assistant(e) maternel(le) souffre d'un certain manque d'attractivité. Pour dynamiser les recrutements, plusieurs actions ont été menées ces derniers mois :

- Création d'un flyer de promotion et de valorisation du métier.
- Rapprochement et échanges avec les conseillers des agences France Travail d'Angers.
- Organisation d'un forum des métiers de la petite enfance le 20 novembre à Beaulieu-sur-Layon, ouvert aux habitants de la Communauté de communes Loire Layon Aubance en recherche d'emploi ou en reconversion. Des habitants sont venues se renseigner sur le métier et les parcours de formation.

Parallèlement, le service petite enfance de la Communauté de communes met gratuitement à disposition des professionnel.le.s des structures publiques d'accueil et des Relais Petite Enfance une « malle pédagogique » qui favorise la stimulation et l'exploration sensorielle chez les tout-petits.

En octobre 2025, une soirée d'échanges autour des ateliers sensoriels, animée par une intervenante spécialisée, a permis à 23 professionnel.le.s d'enrichir leurs pratiques.

## MOBILITÉ : DONNEZ VOTRE AVIS, PARTICIPEZ !

Le Comité des partenaires mobilité est une instance consultative qui permet aux habitants de prendre part à la mise en œuvre des actions en matière de mobilité sur le territoire, aux côtés des élus, des associations d'usagers et des acteurs économiques. Il se réunit une fois par an.

En 2026, ce Comité lance un nouvel appel à volontaires. Si vous vous sentez concernés par les problématiques de mobilité, n'hésitez pas : vous trouverez le formulaire d'inscription sur le site internet de la Communauté de communes

**Formulaire d'inscription :**
*www.loire-layon-aubance.fr, rubrique Agir pour l'avenir > Se déplacer demain > Participez à la mobilité*

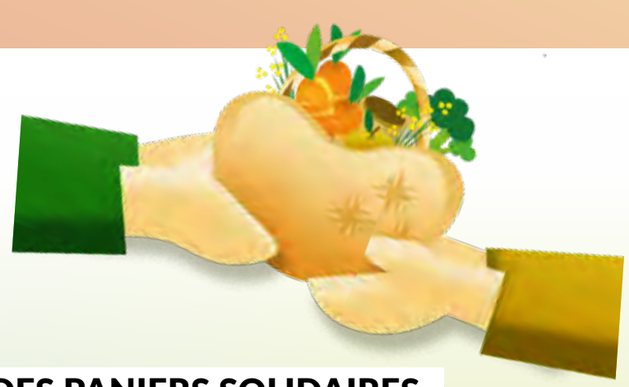

## DES PANIERS SOLIDAIRES POUR MANGER SAIN À MOINDRE COÛT

**Pour permettre aux foyers les plus modestes de bénéficier régulièrement de produits alimentaires de qualité issus de circuits courts, plusieurs initiatives solidaires existent sur le territoire.**

- Le secours catholique de Chalonnes-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire organise des distributions de paniers et repas à prix réduit, ainsi que des ateliers cuisine en partenariat avec Le Tintamarre.
- ... et le Tintamarre propose chaque mois un atelier cuisine pour valoriser ces produits, suivi d'un repas solidaire.
- Le centre socioculturel des Coteaux du Layon assure aussi des distributions de paniers et envisage des ateliers cuisine pour le printemps 2026.

Ces programmes sont aidés par le Fonds de soutien du Projet alimentaire de la Communauté de communes.



## DES ATELIERS RELAIS POUR FACILITER L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

En mettant à leur disposition des ateliers-relais ou des réserves foncières dédiées, la Communauté de communes permet à des entreprises d'accélérer leur installation sur le territoire.

Plusieurs établissements en ont récemment bénéficié :

1

2

3

***1-ORENOK** (centrales photovoltaïques et bornes de recharge) sur la ZA de La Potherie à St Germain-des-Prés.*

***2-S.M.D.** (machines pour la fabrication de barquettes en bois et l'agrafage du carton) sur l'Actiparc de Champtocé-sur-Loire.*

***3-APMA** (mécanique de précision) sur l'Actiparc des Fontenelles à Brissac-Loire-Aubance*

**Pour toute information,** contactez Alexandre Rousseau au service développement économique : *07 77 26 58 32 ou alexandre.rousseau@loirelayonaubance.fr»*

## NOUVEAUX HORAIRES ET CONFORT OPTIMISÉ POUR LA PISCINE DU LAYON

Désireux d'améliorer son offre de service et de mieux répondre aux attentes des habitants, le centre aquatique du Layon propose à partir de mi-février une grille horaire élargie pour le grand public, avec notamment de nouveaux créneaux sur le temps de midi.

| | Période scolaire | Vacances |
|---|---|---|
| Lundi | 19h30 – 21h30 | 14h – 18h / 19h30 – 21h30 |
| Mardi | 12h – 13h30 / 19h30 – 21h30 | 14h – 18h / 19h30 – 21h30 |
| Mercredi | 15h – 17h30 | 14h – 18h |
| Jeudi | 12h – 13h30 | 14h – 18h |
| Vendredi | fermé | 14h – 18h |
| Samedi | 14h – 18h | 9h – 12h15 / 14h – 18h |
| Dimanche | 9h – 12h15 | 9h – 12h15 |

Parailleurs,unimportantprogrammedetravaux viendra renforcer le confort de l'établissement : rénovation énergétique du bâtiment, renouvellement d'équipements techniques et réfection du pédiluve. La première phase de ces travaux sera menée en tout début d'année, pour une ouverture prévue mi-février. Les séances scolaires se poursuivront normalement après les vacances de février.

La Piscine du Layon accueille les familles dans les meilleures conditions, avec une eau chauffée à 30°C toute l'année et une bande de sécurité de 5 mètres à fond plat (80 cm) accessible dès 3 ans.

**Pour en savoir plus :**
*www.piscine-du-layon.com*

Les activités proposées répondent à toutes les envies : découverte, apprentissage et perfectionnement de la nage (du nouveau-né à l'adulte), aquagym, aquabike, parcours training, etc.

## LA TRANSLAYON REVIENT EN 2026 !

Événement incontournable, la 17e édition de la Translayon se déroulera du 12 au 14 juin 2026.

**Au programme :** 1, 2 ou 3 jours de « randonnées surprises » à travers le vignoble du Layon et de l'Aubance, ponctuées de dégustations gourmandes, d'animations et de rencontres avec les producteurs locaux. Une façon festive et insolite de découvrir les trésors de notre territoire !

**Inscriptions sur le site de l'Office de tourisme de la Communauté de communes :**
*https://anjou-vignoble-villages.com*

TRANSITIONS

# UN SCHÉMA DIRECTEUR ET UNE CHARTE POUR ENCADRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

***Après plus d'une année de travail collaboratif sous le pilotage de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, avec les élus référents de chaque commune, la Direction de l'aménagement et de la transition écologique, les producteurs et distributeurs d'énergie, l'association Ella 49, le Siéml, ALTER Énergies, la chambre d'agriculture, France Nature Environnement et le CPIE Loire Anjou, le conseil communautaire a validé en décembre 2025 le Schéma directeur des énergies Loire Layon Aubance. Notre territoire dispose ainsi d'un bilan énergétique précis, d'une stratégie claire et d'un plan d'action pour atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique.***

## DRESSER L'ÉTAT DES LIEUX ET ÉVALUER LE POTENTIEL DU TERRITOIRE

**Ce diagnostic a été mené par le bureau d'étude nazairien Akajoule à partir des chiffres issus de l'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique (TEO).**

- **Consommation : essentiellement liée aux transports et au chauffage**

La consommation par habitant en Loire Layon Aubance est cohérente avec la moyenne nationale. Notre territoire étant peu industrialisé et fortement agricole, ce sont les transports routiers et la consommation résidentielle qui sont responsables de la plus grande part, avec respectivement 48% (intégrant les flux de transit sur les grands axes) et 29%.

Ce résultat fait ressortir les deux champs d'action prioritaires : les modes de déplacement et la rénovation énergétique des logements et des équipements.

- **Production EnR : limitée et majoritairement consommée sur place**

En Loire Layon Aubance, la production d'énergie renouvelable reste mineure puisqu'elle ne représente que 9% de l'énergie consommée (102 GWH sur un total de 1 128 GWH*).

Elle est consacrée pour 90% à la chaleur consommée sur place (pompes à chaleur, poêles à bois, chaudières à pellets et chaudières biomasse), et pour 10% à l'électricité photovoltaïque. Il n'existe pas à ce jour de parc éolien sur le territoire.

### RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS ET PRODUIRE DAVANTAGE

*L'objectif de 69% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 ne sera atteint qu'à condition de diminuer drastiquement les consommations. Or, si les courbes de production suivent globalement les prévisions, les consommations ne diminuent pas suffisamment (celle d'électricité a même tendance à augmenter).*

**OBJECTIFS SDE ET PCAET 2050**

- *Consomation divisé par 2*
- *Production Enr = 387 GWh*

*Les objectifs seront atteints si le taux de couverture EnR en 2050 = 69%*

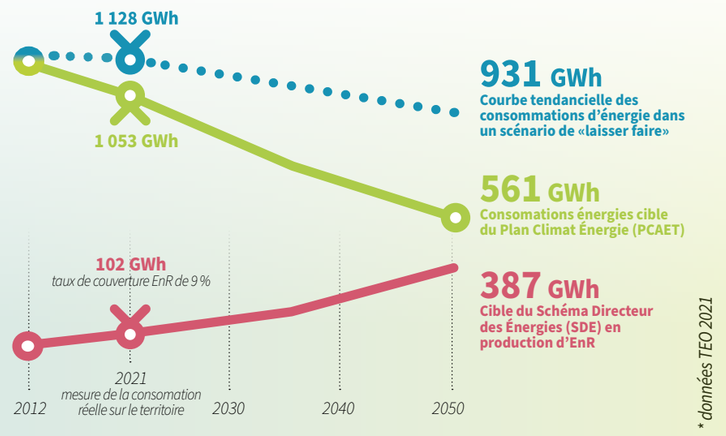


*Le GWh (gigawattheure) est une unité de mesure d'énergie / 1 GWh = 1 million de kWh soit la consommation électrique annuelle d'environ 330 foyers (hors chauffage)*

- **Étude du potentiel : une capacité importante**

L'étude révèle un potentiel net de production d'énergies renouvelables de 1 327 GWH, supérieur aux niveaux actuels de consommation.

Il s'agit d'une estimation de la capacité du territoire compte tenu de ses caractéristiques et des contraintes techniques, réglementaires et environnementales des projets. Elle insiste sur la place importante à accorder au développement du solaire photovoltaïque en toiture ou sur sols dégradés, facile à installer.



## SE DOTER D'UNE VISION STRATÉGIQUE À MOYEN ET LONG TERMES

Compte tenu du diagnostic, des objectifs et des potentiels, les élus et les partenaires ont dessiné une vision stratégique sur 25 ans (horizon 2050), soutenue par des plans d'actions sur 6 ans (horizon du 1er plan : 2032) avec une évaluation tous les 3 ans.

**Cette stratégie repose sur 10 orientations :**

1/ Réduire la consommation énergétique du patrimoine bâti.

2/ Renforcer la production locale d'énergie renouvelable.

3/ S'appuyer sur un mix énergétique, produit et consommé localement.

4/ Organiser la gouvernance locale et les partenariats en faveur du déploiement des énergies renouvelables.

5/ Assurer une concertation constante des populations tout au long des projets et renforcer l'investissement financier citoyen.

6/ Partager l'effort de déploiement auprès de tous les porteurs de projets du territoire.

7/ Produire une énergie au bénéfice du territoire et ses habitants, en priorité en autoconsommation.

8/ Faire des collectivités des vitrines du déploiement des énergies renouvelables.

9/ Garantir un équilibre entre énergies renouvelables, cadre de vie et environnement.

10/ Accompagner le développement du stockage de l'énergie.

## S'APPUYER SUR UN PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL

**LE PLAN D'ACTIONS 2026-2032 A ÉTÉ CONSTRUIT AUTOUR DE 4 GRANDS AXES**

**1 Organiser la gouvernance interne et avec les partenaires pour encadrer le développement des énergies renouvelables.**

**2 Communiquer auprès des habitants, entreprises et industriels du territoire pour bien les accompagner.**

**3 Agir durablement en faveur de la sobriété énergétique et de la production d'énergies renouvelables, en mobilisant tous les acteurs et en s'appuyant sur les autres documents stratégiques (Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local de l'Habitat, Plan de Mobilité Simplifié, Plans Locaux d'Urbanisme, notamment).**

**4 S'outiller efficacement : formation des élus et agents, base de données et observatoire cartographique, partages d'expériences, veille juridique et technologique…**

L'accent sera mis notamment sur la poursuite et l'accélération des projets de photovoltaïque sur le patrimoine bâti de la Communauté de communes, ainsi que sur le conseil aux citoyens à travers le dispositif *France Rénov* et l'association départementale *Alisée*.

Enfin, ce plan d'action s'accompagne d'une charte que devront signer les porteurs de projets privés afin de garantir la cohérence des actions et les retombées locales (voir encadré).

### LA CHARTE LOCALE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Cette charte devra être signée par tous les porteurs privés de projets d'envergure (parc éolien, centrale photovoltaïque, méthanisation, stockage de l'énergie…). Elle permettra de favoriser les relations, d'assurer une gouvernance locale du projet, de favoriser la concertation et de donner une part importante à l'investissement citoyen, afin de privilégier les retombées économiques locales.

**Le Schéma directeur des énergies ainsi que la Charte sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes Loire Layon Aubance :**
*www.loire-layon-aubance.fr, rubrique Agir pour l'avenir > Energies renouvelables et de récupération.*

# AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

***En matière de logement, notre territoire n'échappe pas à une certaine tension : difficulté des jeunes actifs à trouver une location, souhait des personnes âgées de continuer à vivre dans leur commune dans un logement mieux adapté, besoins spécifiques des familles monoparentales… Face à ces demandes qui évoluent, le logement social constitue une réponse efficace, mais sur notre territoire l'offre reste insuffisante. Pour mieux satisfaire la demande, la Communauté de communes met en place un bouquet de mesures complémentaires.***

Un logement social (ou HLM) est un logement construit dans des conditions de financement et d'amortissement favorables grâce à l'aide de l'État et des collectivités locales, ce qui permet aux bailleurs de proposer des loyers moins élevés. Ces loyers sont réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

## CONJUGUER LOYER MODÉRÉ ET QUALITÉ DE VIE

Contrairement aux idées reçues, le logement social peut être très qualitatif et offrir d'excellents niveaux de performances énergétiques et d'agrément, avec par exemple de petites surfaces bien aménagées, des espaces extérieurs, etc. Il s'agit avant tout de répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui.

*Construction de 8 logements sociaux locatifs à Brissac Loire Aubance*

## UNE MAJORITÉ DE MÉNAGES CONCERNÉE

Autre préjugé à combattre, l'éligibilité : bien que l'accès à un logement social soit lié à des conditions de ressources, la majorité des ménages peut y avoir droit. Selon l'Agence nationale du contrôle du logement social, sur les 28 millions de ménages résidents en France métropolitaine dans un logement ordinaire, environ 15 millions, soit 54%, sont éligibles au parc d'habitations à loyer modéré.

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT ?

**Pour tout savoir sur le logement social et les démarches à effectuer pour déposer une demande, rendez-vous sur le site de la CCLLA :**
*www.loire-layon-aubance.fr, rubrique Vivre et habiter > Habitat > Logement social*



## UNE DEMANDE QUI DÉPASSE L'OFFRE

En Loire Layon Aubance, plusieurs facteurs ont contribué à générer un déficit de logements locatifs sociaux. Le développement de l'habitat social a commencé plus tardivement en milieu rural que dans les agglomérations, et la structure traditionnelle de l'habitat rural composé de maisons individuelles réduit le nombre de logements. Malgré tout, la production de logement sociaux a suivi depuis 10 ans le rythme plutôt dynamique de la construction, ce qui a permis de ne pas aggraver le déficit.

**Dans le même temps, la demande de logements sociaux a fortement augmenté, passant de 530 dossiers en 2016 à plus de 800 en 2025. Là aussi, plusieurs explications :**

- la décohabitation (l'augmentation des séparations fait diminuer la taille moyenne des ménages). En proportion, le nombre de ménages de 1 à 2 personnes augmente plus vite. Le territoire manque de petits logements adaptés à ces évolutions,
- le vieillissement des populations entraîne une recherche de logements mieux adaptés aux séniors,
- les jeunes actifs ont du mal à se loger sur le marché privé où les loyers sont élevés et les logements trop grands,
- la rotation dans le parc social reste faible du fait des saturations du marché privé.

Il y a donc un cumul de raisons qui font que l'offre ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui.

## COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION ?

Ce constat, mis en lumière lors de l'élaboration du Programme local de l'habitat de la Communauté de communes, a motivé la mise en place de plusieurs actions complémentaires en direction des différents acteurs concernés :

- **Vers les communes :** des aides pour l'acquisition de foncier dédié au logement social, ou pour l'équilibre des opérations de création de logements sociaux sur du foncier existant.
- **Vers les bailleurs sociaux :** des aides ciblées afin d'accélérer la création ou de faire évoluer les programmes prioritaires pour le territoire : petits logements, réhabilitations en centre bourg. Ces aides peuvent aussi concerner le financement des études préalables, souvent plus onéreuses sur ce type de projets.
- **Vers les bailleurs privés** : une aide aux travaux et un accompagnement sur les dispositifs fiscaux mobilisables pour ceux qui souhaitent faire conventionner un logement.
- **Vers les primo-accédants :** une aide directe à l'acquisition avec travaux de logements anciens. Les conditions d'attribution sont en cours de définition. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes, rubrique Vivre et habiter > Habitat > Logement social.
- **Vers l'ensemble des acteurs :** élaboration d'un Contrat territorial pour le logement social, qui facilitera la coopération entre tous et accélérera la transformation concrète des projets. Ce Contrat est en cours de finalisation.

Ce dispositif global devrait permettre d'accélérer la mise à disposition de logements sociaux dans les prochaines années.

## AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : OÙ TROUVER L'INFO ?

**Les conditions d'attribution des aides Ma prime Rénov' évoluent régulièrement.**

**Pour vous assurer de disposer d'informations actualisées, rendez-vous :**

- soit sur le site internet de la Communauté de communes *: www.loire-layon-aubance.fr, rubrique Vivre et habiter > Habitat > Vos démarches*
- soit sur le site *France Rénov pour le Maine et Loire : alisee.espace-france-renov.fr/nous-contacter*
- par téléphone *au 02 41 18 01 08*

***4 opérations ont été aidées par la Communauté de communes en 2025,*** *avec Podeliha à Chalonnes-sur-Loire (18 logements) et avec Meldomys à Bellevigne-en-Layon (13 logements - cf. photo) et Terranjou (deux opérations de 5 logements). Parmi ces opérations, 32 logements étaient éligibles à l'aide intercommunale. La Communauté de communes a versé 79 000 € d'aides.*

# FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES POUR TOUS

***En juillet dernier, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a renouvelé la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF pour une période de 5 ans, jusqu'en 2029. Cette convention vient renforcer très concrètement les moyens en matière d'action sociale sur notre territoire.***

Contrat de partenariat et de coopération passé entre la Communauté de communes, le Syndicat intercommunal de la région de Saint-Georges-sur-Loire, l'ensemble des communes du territoire et la Caisse d'allocations familiales, la CTG permet à l'ensemble des services petite enfance et enfance jeunesse de bénéficier d'un soutien financier très conséquent de la part de la CAF (plus de 4 M€). Et cela donne aussi à la Communauté de communes les moyens de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées, en matière d'animation sociale sur son territoire.

## UNE ORGANISATION AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

**La mise en œuvre de la CTG sur le terrain s'appuie sur une organisation structurée :**

le territoire a été organisé en quatre « micro-territoires », chacun doté d'un.e chargé.e de coopération qui assure le travail de proximité avec les communes et les partenaires ;

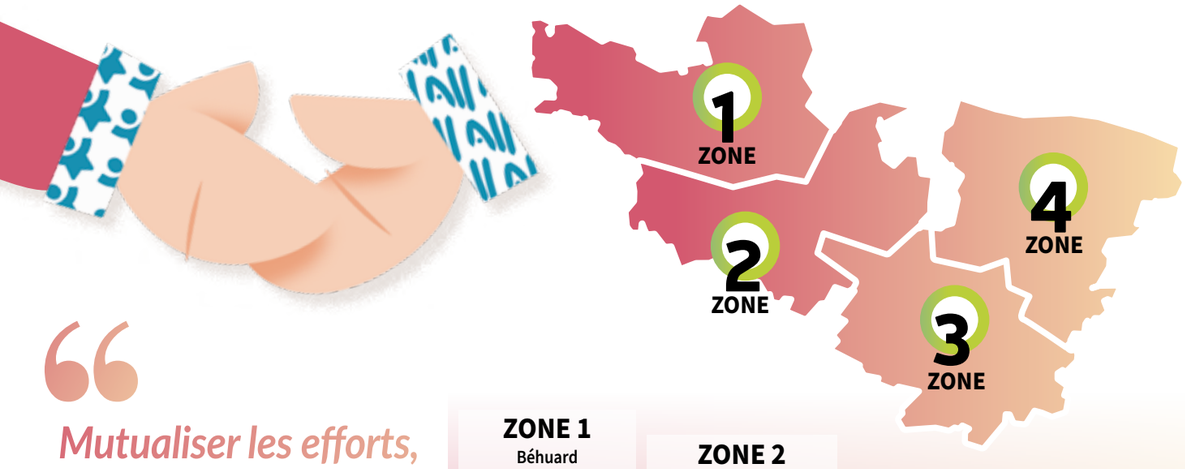


| ZONE 1 | ZONE 2 | ZONE 3 | ZONE 4 |
|---|---|---|---|
| Béhuard | Chalonnes-sur-Loire | Aubigné-sur-Layon | Blaison-Saint-Sulpice |
| Champtocé-sur-Loire | Chaudefonds-sur-Layon | Beaulieu-sur-Layon | Brissac Loire Aubance |
| La Possonnière | Denée | Bellevigne-en-Layon | Les Garennes-sur-Loire |
| St-Georges-sur-Loire | Mozé-sur-Louet | Terranjou | St-Melaine-sur-Aubance |
| St-Germain-des-Prés | Rocheforts-sur-Loire | | |
| St-Léger-de-Linières | Saint-Jean-de-la-Croix | | |
| St-Martin-du-Fouilloux | Val-du-Layon | | |
| Savennières | | | |

*« Mutualiser les efforts, coordonner les actions, répondre aux besoins réels : c'est l'ambition portée par la CTG »*

de plus, une chargée de coopération stratégique et trois chargées de coopération thématiques (petite enfance et accueil des gens du voyage) coordonnent les actions liées aux compétences de la Communauté de communes.

Cette organisation favorise le travail collaboratif entre les différents acteurs et rompt l'isolement des élus communaux, qui peuvent mutualiser leurs idées et leurs expériences afin d'adapter les services aux besoins réels des habitants selon les spécificités locales.

## DES APPLICATIONS CONCRÈTES SUR TOUS LES CHAMPS DE L'ACTION SOCIALE

**Voici quelques exemples d'actions rendues possibles grâce à la CTG :**

### ACCUEIL PETITE ENFANCE

- Création d'une carte interactive des structures d'accueil pour faciliter les recherches des parents, accessible sur le site internet de la Communauté de communes : *www.loire-layon-aubance.fr, rubrique Vivre et habiter > Petite enfance > Trouver un mode d'accueil.*
- Renforcement du rôle des Relais Petite Enfance : les parents pourront y trouver toutes les informations sur les différents modes de garde (assistants maternels, MAM, crèches, etc.).
- Adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des parents grâce à la mise en place de l'Observatoire Petite Enfance.

### SANTÉ DES JEUNES

- Lancement en 2024 de l'action « Janvier de la santé des Jeunes » (sur le micro-territoire 4 : Brissac-Loire-Aubance, Les Garennes/Loire, St Melaine/Aubance, Blaison St Sulpice) afin de faciliter l'accès aux professionnels de santé, grâce à la coopération entre soignants, collèges et maisons familiales.
- Mise en place de groupes de paroles sur la prévention des risques entre jeunes, parents et partenaires sociaux (en cours sur le micro-territoire 1 : Saint-Georges/Loire, La Possonnière, St Germain des Prés, Champtocé/Loire).

### ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS

- Création de deux postes de conseillers numériques communautaires, qui assurent des permanences dans les mairies ou les médiathèques sur tout le territoire et animent des ateliers collectifs pour accompagner les habitants dans leur usage du numérique.

- Diffusion d'une plaquette commune à tous les France Services du territoire, pour mieux informer et guider les habitants dans leurs démarches administratives.

### BIEN-VIEILLIR

- Organisation de journées de sensibilisation et d'information (sur les micro-territoires 1 et 4 : Brissac-Loire-Aubance et Saint-Georges-sur-Loire) pour informer et sensibiliser les « jeunes séniors » aux différents modes d'habiter, à la perte d'autonomie et aux adaptations du logement.

### ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Création et diffusion d'une plaquette spécifique sur la scolarisation des enfants du voyage, pour accompagner les parents voyageurs et les équipes enseignantes.

Quelle que soit la thématique abordée, le principe est toujours d'identifier les problématiques rencontrées par les communes, de favoriser le dialogue et l'émergence des idées, et de compléter les initiatives portées par les CCAS et centres sociaux en mutualisant les moyens humains et techniques. La nouvelle CTG vient conforter cette dynamique d'optimisation de l'action sociale territoriale au service des habitants.

## 3 QUESTIONS À

**Dominique Dutour, directeur du centre social L'Atelier (St Georges/Loire)**

**Qu'est-ce que la CTG a changé pour votre centre social ?**
Elle a permis aux élus des huit communes couvertes par L'Atelier de se rapprocher, de partager leurs problématiques et de mutualiser certaines actions. Les liens sont renforcés, l'information circule mieux entre tous les acteurs. Cela a amélioré la complémentarité entre les communes et le centre social.

**Pouvez-vous citer un exemple d'action concrète ?**
La mise en place, en 2024, d'une communication centralisée sur l'accès aux droits pour la petite enfance et les séniors, animée par une seule personne et hébergée sur le site internet du centre social. C'est une véritable mutualisation, un gain de temps et d'argent. Surtout, cela facilite l'accès aux informations des citoyens sur le territoire.

**Quels sont les bénéfices pour les habitants ?**
Comme les acteurs sociaux disposent d'une meilleure vision des besoins, ils peuvent s'impliquer plus efficacement sur les questions prioritaires. Pour les habitants, c'est important de voir que les sujets qui les préoccupent sont activement pris en compte.

Dans les coulisses

# LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

***Essentiellement rural et traversé par plusieurs cours d'eau dont la Loire, notre territoire est confronté à des épisodes de crue ou de sécheresse selon les saisons. Or, ces problématiques s'amplifient avec le dérèglement climatique. La gestion des eaux pluviales et de ruissellement devient donc un enjeu crucial, tant pour éviter les dégâts sur les biens et les personnes que pour restaurer le cycle naturel de l'eau. C'est pourquoi les communes et la Communauté de communes élaborent ensemble une politique cohérente de gestion, basée sur deux documents complémentaires : le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU).***

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- On appelle « eaux pluviales » les eaux de pluie collectées puis canalisées au moyen d'ouvrages techniques ;
- les « eaux de ruissellement » sont celles qui s'écoulent naturellement en surface, sur les terres en milieu rural et dans les rues en milieu urbain lorsque les ouvrages techniques sont insuffisants.

Sur notre territoire, la compétence de gestion des eaux pluviales est portée par les communes dans les zones urbaines et par la Communauté de communes sur les zones d'activités intercommunales. En milieu rural, les eaux de ruissellement sont gérées soit par les propriétaires des parcelles, soit par les collectivités (Communauté de communes, syndicats de bassin, communes).

## POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE D'AGIR COLLECTIVEMENT ?

Les mécanismes d'écoulement et de ruissellement des eaux ne suivent pas les limites administratives, mais les contours naturels des bassins versants. Il faut donc agir à l'échelle intercommunale si l'on veut y faire face et anticiper les phénomènes extrêmes qui seront de plus en plus fréquents.

Les problèmes surviennent lorsque le ruissellement devient excessif du fait d'une mauvaise maîtrise des eaux pluviales :

- parce que les ouvrages dédiés sont inadaptés,
- et/ou parce que l'infiltration dans les sols est insuffisante (sols trop compactés, imperméabilisés sur de grandes surfaces, insuffisamment végétalisés).

## DEUX OUTILS COMPLÉMENTAIRES

Pour prendre les bonnes décisions, les élus doivent avoir une connaissance précise du patrimoine pluvial (canalisations, fossés et bassins) et des travaux à envisager face aux problèmes connus, mais aussi déterminer les règles à mettre en place dans les futurs projets d'urbanisation afin de limiter les risques.

C'est le rôle des documents complémentaires actuellement coconstruits par la Communauté de communes et ses communes :

- le schéma directeur de gestion des eaux pluviales, qui traite les dysfonctionnements hydrauliques existants,
- les plans locaux d'urbanisme et leurs annexes, les zonages des eaux pluviales, qui définissent les règles à respecter dans les projets d'urbanisation.

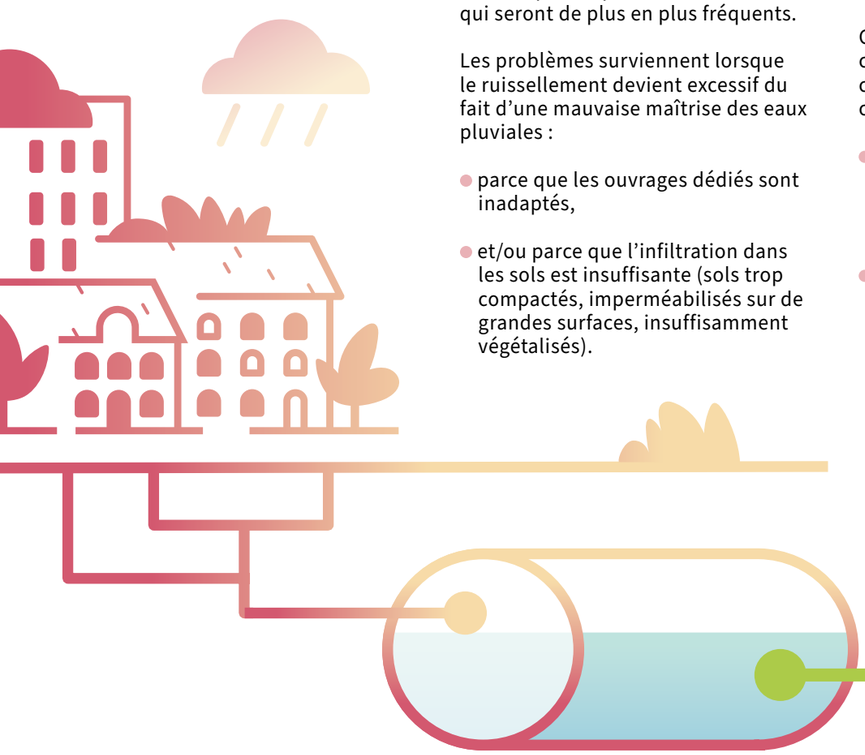

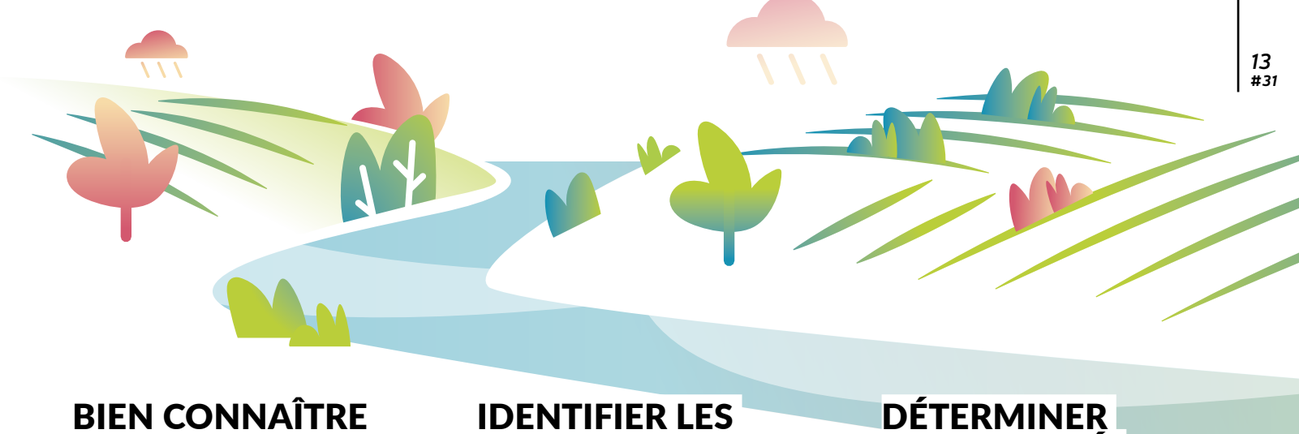



## BIEN CONNAÎTRE LE PATRIMOINE PLUVIAL DU TERRITOIRE

Le recensement du patrimoine pluvial territorial a été mené par un prestataire spécialisé, entre avril 2024 et septembre 2025.

**Notre territoire compte :**

**380** *kilomètres de réseaux enterrés (canalisations)*

**173** *kilomètres de fossés et noues*

**25** *kilomètres de réseaux unitaires (eaux pluviales + eaux usées)*

**200** *bassins de régulation chargés de stocker temporairement l'eau en cas de débits importants*

## IDENTIFIER LES ENJEUX MAJEURS

**Ce diagnostic a permis d'identifier trois vulnérabilités majeures nécessitant des interventions :**

- Le risque d'inondation lorsqu'un ruissellement d'origine rurale vient se déverser dans une zone urbaine. Près de 80 bassins versants comportant ce risque ont été identifiés. Les solutions peuvent être de créer des ouvrages de régulation, mais aussi d'appliquer les principes de l'hydrologie régénérative (ralentir, répartir, infiltrer et stocker l'eau, densifier et diversifier la végétation).
- Les débordements systématiques de certains points du réseau, mal calibrés ou en mauvais état. Il faut dans ce cas programmer des travaux d'amélioration.
- L'impact environnemental des réseaux unitaires, qui peuvent déverser des eaux non traitées dans le milieu naturel en cas de saturation. Il faut donc séparer les réseaux (eaux usées et eaux pluviales) ou, si c'est trop compliqué techniquement (ruelles de centres-bourgs par exemple), déconnecter les eaux pluviales et privilégier la gestion intégrée à la parcelle (voir encadré).

## DÉTERMINER LES PRIORITÉS

Le diagnostic est actuellement complété par une phase de modélisation hydraulique, dont l'objectif est de comprendre le fonctionnement des réseaux pluviaux après apports des différents bassins versants, et d'analyser les dysfonctionnements selon les pluies et l'évolution probable des événements climatiques.

Cela permettra, à partir de 2026, de déterminer les priorités, de construire les programmes d'actions du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et d'élaborer la stratégie à mettre en place dans le cadre de la révision des PLU.

## LA **G.I.E.P.**

La **GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales)** consiste à gérer l'eau de pluie à la source et à privilégier l'infiltration, par exemple en déconnectant les gouttières.

Cette méthode permet non seulement d'éviter la saturation des réseaux publics et les risques de débordement, mais surtout de préserver le cycle naturel de l'eau et de favoriser le remplissage des nappes phréatiques.

Solution d'avenir, la GIEP est désormais préconisée pour tout nouveau projet d'urbanisme, dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Loire Bretagne).

# LES MOYENS COLLECTIFS AU SERVICE DES PROJETS COMMUNAUX

***Le Pacte financier et fiscal Loire Layon Aubance prévoit un dispositif de redistribution aux communes grâce à une enveloppe dédiée au soutien des projets susceptibles d'améliorer la qualité de vie des habitants ou l'attractivité du territoire (équipements, logements, services de proximité…). Plusieurs communes sont ainsi épaulées. Citons notamment :***

**La rénovation énergétique et l'extension de la bibliothèque municipale de Denée** afin d'offrir aux habitants un espace plus grand et plus confortable intégrant un nouvel espace numérique, ainsi qu'une terrasse ouvrant sur un jardin de jeux.

**La restauration de l'Hôtel de Ville Chalonnes-sur-Loire,** avec la restructuration d'une aile désaffectée afin d'y créer de nouveaux bureaux, et le remplacement de l'ancien système de chauffage au fioul par une installation de géothermie pour l'ensemble du bâtiment.

**Le remplacement de la pompe à chaleur de la salle des fêtes Les Goganes à Saint-Germain-des-Prés,** qui était devenue obsolète et générait des frais importants.

**L'acquisition par la commune de Chaudefonds-sur-Layon de l'ancienne école privée** située au cœur du bourg, dans l'optique d'y créer des logements et des locaux associatifs.

**La rénovation énergétique de l'école La Gloriette à Martigné-Briand (Terranjou)** afin de réduire significativement les consommations (- 60%), ainsi que sa mise en conformité avec les normes d'accessibilité PMR.



# (' Agenda ) !

## EXPOSITION
***Solène Ortelli – Bois dormant***
*Du 30 janvier au 6 avril*
*Village d'artistes à Rablay-sur-Layon*
*Info : www.villageartistesrablay.com - 02 41 78 61 32*

## LE PETIT DÉTOURNEMENT
***Doublage improvisé sur grand écran***
***Cie La Poule***
*5 février à 20h30, Espace cinéma, Chalonnes s/Loire*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

## BD CONCERT « PETIT POILU »
***Spectacle musical vivant***
*11 février à 9h30 et 10h45*
*Bibliothèque de St Lambert du Lattay*
*Infos et résa : 02 41 91 18 41*
*mediatheque.stlambert@valdulayon.fr*

## WHAT WE TALK ABOUT...
***Danse – Groupe Fluo***
*14 février à 20h30*
*Espace Aimé Moron, Juigné s/Loire*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

## ATELIERS PERCUSSION
***avec Tobie Kopp***
*14 fév., 14 et 28 mars, 4 avr., 2 mai à 10h et 9 mai à 15h, Thouarcé 12 places, sur inscription :*
*action-culturelle@villages-en-scene.fr – 06 74 16 60 47*

## ATELIER CUISINE DES STUDIOS GHIBLI
***Atelier cuisine parent-enfant***
*18 février à 10h, Bibliothèque de Faye d'Anjou*
*Infos et résa : 02 41 54 13 74*
*bibliotheque@bellevignenlayon.fr*

## INITIATION AU PORTRAIT MANGA
***Créez votre propre illustration manga avec Lÿa***
*18 mars à 14h, Bibliothèque de St Germain des Prés*
*Infos et résa : 02 41 77 34 46*
*bilbiostgermain@gmail.com*

## EXPOSITION « DES HÉROS POUR GRANDIR
***Plongez dans l'univers pétillant de Magali Le Huche !***
*Du 9 au 29 mars, Bibliothèques de Terranjou*
*Entrée libre durant les horaires d'ouverture des bibliothèques*

## L'ABOLITION DES PRIVILÈGES
***Théâtre – Le Royal Velours***
*14 mars à 20h30 et 15 mars à 16h*
*Salle Beausite, St Georges-sur-Loire*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

## CHANSONS PRIMEURS
***Chanson***
*27 mars à 20h30, Pôle culturel, Faye d'Anjou*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

## BIJOUX DE CRÉATEURS
***4e salon du printemps***
*28 mars de 14h30 à 19h*
*et 29 mars de 10h à 18h30*
*Village d'artistes à Rablay-sur-Layon*
*Info : www.villageartistesrablay.com - 02 41 78 61 32*

## EXPOSITION
***Gabrielle Herveet - Lunaisons***
*Du 10 avril au 14 juin*
*Village d'artistes à Rablay-sur-Layon*
*Info : www.villageartistesrablay.com - 02 41 78 61 32*

## JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART
***Rencontres, échanges et démonstrations avec les artistes***
*11 et 12 avril de 14h à 17h*
*Village d'artistes à Rablay-sur-Layon*
*Info : www.villageartistesrablay.com - 02 41 78 61 32*

## ATELIER « CRÉE TON PERMAVILLAGE »
***Avec l'architecte Olivier Dain Belmont, transformez un village d'aujourd'hui en Permavillage***
*17 et 18 avril à 10h et 14h*
*Infos et résa : www.rezokili.fr*

## LA SYMPHONIE DES CHAUVES-SOURIS
***Théâtre – Compagnie Mycélium***
*18 avril à 21h, Chemellier*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr*
*02 41 78 26 21*

## LA FABULEUSE HISTOIRE DE BASARKUS
***Cirque/Danse – à partir de 3 ans***
*26 avril à 11h30*
*salle communale, Chaudefonds-sur-Layon*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

## BATEAU
***Théâtre d'objets – à partir de 5 ans***
*26 avril à 14h30*
*Rochefort-sur-Loire*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

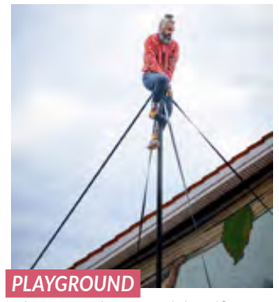

## PLAYGROUND
***Cirque comique participatif***
*26 avril à 16h30*
*Rochefort-sur-Loire*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

## LA PAPALAGUI
***Conte naviguant sur un bateau de Loire***
*3 mai à 11h, Chalonnes s/Loire*
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

## L'ILIADE
***Théâtre de rue***
*9 mai à 18h30, **Thouarcé***
*10 mai à 16h, **St Jean des Mauvrets***
*Infos et résa : villages-en-scene.fr – 02 41 78 26 21*

**RETROUVER LES AUTRES DATES À VENIR SUR**

***www.loire-layon-aubance.fr***

# Dans VOS yeux !

**Pour continuer à vous informer sur les actions que nous menons suivez nous sur**
**www.loire-layon-aubance.fr**
**et sur les réseaux**

Inauguration de l'œuvre du Fil artistique paysager «À l'ombre de l'obélisque», créée par Barreau et Charbonnet

© Sisco Video

L'harmonie en mouvement

## VOS SERVICES EN UN CLIN D'OEIL

**SIÈGE SOCIAL**
1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire Cedex
**02 41 74 93 74**
contact@loirelayonaubance.fr
www.loire-layon-aubance.fr

**Loire Layon Aubance**
**OUVERTURE**
le lundi au jeudi de 9h à 12h31 et de 13h31 à 17h
le Vendredi de 9h à 12h31
*(les services sont joignables par téléphone et mail l'après-midi)*

**ACCUEILS DES SERVICES DECENTRALISÉS**

> **Services à la population :** Bellevigne-en-Layon
2 rue Jacques du Bellay / Thouarcé
**02 41 54 02 68** – accueil.ddev@loirelayonaubance.fr

> **Services techniques :** Les Garennes-sur-Loire
Parc d'activités de Lanserre
15 rue de la Fuye / Juigné-sur-Loire
**02 41 57 64 60** – accueil.dst@loirelayonaubance.fr

> **Assainissement :** Brissac Loire Aubance
217 chemin de la Gonorderie / Brissac-Quincé
**02 41 44 64 95** – assainissement@loirelayonaubance.fr